

Conseil Municipal de Saint Rémy

Le 12 juin 2023 à 19h00

Présents :

AUBERT Gaëlle	CHEVAT Jean-Michel	MENEGAUX Gilles
BLANC Christophe	LAURENSON Christophe	MOREL DIT BEAUREGARD Loïc
CHAPUIS Sylviane	LEBLANC Sylvie	POTHIER Françoise
CHEVALLIER Hélène	MALLET Christophe	PUTIN Florian
		VALENTINO Patricia

Absents avec pouvoirs :

DUCHATEAU Aurélie a donné pouvoir à VALENTINO Patricia

Absents :

BARÉ Jean-Yves

* * *

Ouverture de la séance à 19h00
Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Sylvie

Table des matières

Approbation : du procès-verbal du 25 mai 2023.....	2
Délibération : Révision des tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2023-2024	2
Délibération : Renouvellement de la convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boisson pour l'année 2024.....	2
Délibération : Approbation de la convention entre la commune de St Remy et le CRD de GBA pour intervention d'un enseignant diplômé de musique à raison de 3heures par semaine pour l'année scolaire 2023-2024	3
Délibération : Demande de subvention pour l'aménagement du parc de la salle associative : aire de jeux et bancs.....	3
Délibération : Dépôts de dossiers de demandes de subventions pour la rénovation du SLIS (ex CPINI) entre les communes de BUELLAS et SAINT-REMY	5

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation d'ajouter une délibération relative à la demande de subvention pour rénovation du SLIS (ex CPINI) entre les communes de BUELLAS et SAINT-REMY. Les élus acceptent.

Approbation : du procès-verbal du 25 mai 2023

M Le Maire rappelle que ledit procès-verbal a précédemment été envoyé à tous les élus pour relecture et que les remarques et corrections ont été prises en compte.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Révision des tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des redevances dues par les familles utilisatrices de la garderie extra-scolaire n'ont pas été augmentées depuis de nombreuses années.

Pour l'année scolaire 2023-2024, il propose une augmentation d'un euro, soit :

De 7h15 à 8h35 : 24 €/mois pour les réguliers.

De 16h30 à 17h30 : 24 €/mois pour les réguliers.

De 16h30 à 18h30 : 39 €/mois pour les réguliers.

3.60 € de l'heure pour les usagers occasionnels.

Il informe qu'il existe un besoin pour certains parents d'amener leur(s) enfant(s) à la garderie avant l'heure d'ouverture actuelle de 7h30. En conséquence, la garderie sera ouverte 15 min de plus les matins soit à 7h15 au lieu de 7h30.

Approbation : à l'unanimité

Délibération : Renouvellement de la convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boisson pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de SAINT REMY a acheté la licence d'exploitation de débit de boisson de 4^{ème} catégorie, suite à la vente aux enchères SELARL AHRES, le 25 septembre 2019.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame HEINRICH Line et Monsieur AUTRET Kevin locataires du restaurant Auberge de Saint Rémy dont le la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse est propriétaire, ont fait la demande de louer la Licence IV de débit de boissons pour le restaurant.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de la location de la Licence IV est fixé à 250 euros par an (délibération 202003K du 12 mars 2020) et que la convention est à renouveler chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons à Madame HEINRICH Line et Monsieur AUTRET Kevin moyennant une redevance annuelle de 250 euros pour l'année 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Approbation : à l'unanimité

Délibération : Approbation de la convention entre la commune de St Rémy et le CRD de GBA pour intervention d'un enseignant diplômé de musique à raison de 3heures par semaine pour l'année scolaire 2023-2024

Monsieur Le Maire propose de signer une convention entre la commune de St Rémy et le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de GBA pour une intervention d'un assistant spécialisé d'enseignement artistique, titulaire du diplôme universitaire de musicien, intervenant en milieu scolaire 2023-2024 pour un volume annuel de 102 heures sur le période du 04 septembre 2023 au 06 juillet 2024 (90 heures pour la réalisation de projets, 12 heures destinés à proposer un temps musical aux classes).

La participation financière de la commune est calculée d'un coût horaire de 35.95€, soit un montant forfaitaire de 2 444.42€ pour 68 heures d'intervention annuelles et 34 heures annuelles sont gratuites.

Il rappelle que cet assistant spécialisé en musique, Monsieur Steve SILLINGER, intervient au sein de notre école depuis plusieurs années. Les enfants et le corps enseignants l'apprécient. Ils ont déjà pu réaliser ensemble des projets très intéressants.

Ces interventions se dérouleront dans les locaux de l'école.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Demande de subvention pour l'aménagement du parc de la salle associative : aire de jeux et bancs

Le projet, objet de cette demande de subvention, concerne l'aménagement du parc de la salle associative au centre du village de Saint Rémy. Le dépôt des dossiers est à effectuer avant le 15 juin 2023.

Sylvie LEBLANC informe l'assemblée qu'une commission vie de la commune s'est réuni le 08 juin 2023 et une proposition d'aménagement a été validée :

Cet aménagement concerne :

- l'installation d'une pyramide de corde (hauteur 4,5 M) qui comprend : l'implantation, le terrassement, la mise à niveau d'une plateforme, le montage et scellement des jeux, la fourniture et pose de dalles amortissantes SECURIPLAY, ainsi qu'un panneau d'information

- l'installation d'une cabane pour enfants
- l'installation de bancs au parc de la salle associative et dans le village

Le plan de financement proposé à l'appui des différentes demandes de subventions :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus)	Taux	Montant
Installation aire de jeux et bancs	32 944 €	Subvention DETR/DSIL	40 %	13 178 €
		Subvention CD 01	30 %	9 883 €
		Autofinancement de la commune	30 %	9 883 €
TOTAL	32 944 €	TOTAL	100%	32 944 €

MOREL DIT BEAUREGARD Loïc : Je ne suis pas d'accord, une pyramide de 4m50 me paraît trop haute, l'emplacement ne me convient pas, le terrassement sera un bloc de béton. Le parc doit garder de la verdure pour que les enfants puissent courir. Il faudrait déplacer les quatre petits jeux..

PUITIN Florian : Je ne suis pas d'accord non plus d'installer ce jeu, avec un tel terrassement non écologique.

VALENTINO Patricia : Il est préférable d'avoir un seul grand jeu adapté à la tranche d'âge manquante plutôt que plusieurs petits jeux dispersés.

CHAPUIS Sylvianne : Cette pyramide de corde est un jeu adhérent et correspond aux attentes des enfants.

MALLET Christophe : L'avis de l'association de la bibliothèque a été demandé. Celui-ci est positif en ce qui concerne l'emplacement. Il s'agit actuellement d'un espace vide. L'entreprise installatrice sera sollicitée pour le positionnement précis du jeu.

LEBLANC Sylvie : Dans le prévisionnel 2023, une somme de 80 000€ a été inscrite au budget pour l'installation d'un work Out. Je me suis renseignée sur les conditions de ce projet et il s'avère très compliqué...

Le Conseil a validé l'annulation du projet d'installation d'un work out.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte l'opération et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le Maire à demander des subventions suivant le plan de financement ci-joint et à signer tout document relatif à cette opération.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Dépôts de dossiers de demandes de subventions pour la rénovation du SLIS (ex CPINI) entre les communes de BUELLAS et SAINT-REMY

Le projet, objet de cette demande de subvention, concerne la rénovation du Service Local d'Incendie et de Secours (SLIS) de Buellas Saint Rémy, bâtiment implanté sur la commune de Saint Rémy depuis mars 2000.

Ces travaux concernent :

- le remplacement des éclairages extérieurs et des luminaires intérieurs par des luminaires LED (réduction de la consommation)
- le remplacement des convecteurs type « grille-pain » par des appareils de chauffage à fluide caloporteur (réduction de la consommation)
- le remplacement de 6 hublots de visibilité défectueux
- Travaux de rénovation intérieure : rafraîchissement des peintures
- Remplacement des skydômes défectueux (lanterneau avec étanchéité) et dépose d'un habillage de bandeaux de rive et pose d'un habillage de rive acier

Le plan de financement proposé à l'appui des différentes demandes de subventions :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant HT
Rénovation du SLIS Buellas Saint Rémy.	17 323 €	Subvention DETR	30 %	5 197 €
		Subvention CD 01	30 %	5 197 €
		Autofinancement de la commune	40 %	6 929 €
TOTAL	17 323 €	TOTAL	100%	17 323 €

MOREL DIT BEAUREGARD Loïc : Les devis ont été effectués au moins de juin et juillet 2022. Ils ne sont plus d'actualités.

LEBLANC Sylvie : Nous devons déposer le dossier avant le 15 juin 2023. Je vais essayer de réajuster les montants si besoin après réactualisation des devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte l'opération et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le Maire à demander des subventions suivant le plan de financement ci-joint et à signer tout document relatif à cette opération.

Approbation à l'unanimité

Questions diverses

VALENTINO Patricia : Il y a un problème au niveau des WC public. La chasse d'eau fonctionne mais l'eau ne s'écoule pas beaucoup et rien ne s'évacue. La porte des WC ne se ferme pas.

MOREL DIT BEAUREGARD Loïc : Une demande a déjà été faite auprès des entreprises, je vais les relancer.

Monsieur Le Maire clos la séance à 20h05

Le prochain conseil municipal est fixé au 20/07/2023 à 19h00.

* * *

Signatures :

